

ANNEXE IV ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout usager, par le fait de son inscription à l'école municipale des sports d'Hyères s'engage à se conformer au présent règlement.

«Nemo censetur ignorare legem » : la non-lecture du règlement ne peut valoir opposition à son application.

Les séances d'activités sportives proposées par les Écoles Municipales des Sports (EMS) se déroulent les mercredis ou samedis.

Elles sont encadrées par les éducateurs du Service des Sports de la Ville ou par les éducateurs des associations conventionnées de la Ville.

Application du règlement

Tout usager par le fait de son inscription est soumis au présent règlement et doit s'y conformer. A ce titre, ce règlement est consultable en mairie principale au bureau du Service des Sports (2ème étage) ou au Guichet Famille (rez de chaussée). Il est également téléchargeable, sur le site internet de la ville d'Hyères et peut être remis aux usagers sur demande.

I) INSCRIPTIONS

1-1 Modalités et calendrier des inscriptions

Les inscriptions se déroulent selon le procédé suivant :

- Inscriptions sur le site du guichet famille : <https://guichetfamille.hyeres.fr> **à partir du 29 août 2024.**
- Pour ce faire, vous devez être en possession d'un compte et code Famille et avoir fourni la fiche AE.
- Si vous ne possédez pas de compte famille vous devez télécharger la fiche famille (fiche A) et la fiche enfant (fiche AE) puis les retourner par mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com afin d'obtenir votre code famille et mot de passe.

1-1-a) Les EMS à l'année

Les inscriptions se déroulent sur le site du guichet famille : <https://guichetfamille.hyeres.fr> **à partir du 29 août 2024.**

Les inscriptions en cours d'année sont possibles dans la limite des places disponibles.

Toute modification intervenant au cours de l'année (changement d'adresse, changement de cours, numéro de téléphone...) doit être signalée à l'éducateur et au secrétariat du guichet famille.

1-1-b) Les EMS par semestre (activités aquatiques et nautiques)

Natation :

- Les inscriptions se déroulent sur le site du guichet famille : <https://guichetfamille.hyeres.fr>
- **Semestre 1 : du 29 août au 03 septembre 2024,**
- **Semestre 2 : du 06 au 27 janvier 2025.**

Accoutumance Aquatique :

- Les inscriptions se déroulent sur le site du guichet famille : <https://guichetfamille.hyeres.fr>
- **Semestre 1 : du 29 août au 06 septembre 2024,**
- **Semestre 2 : du 06 janvier au 21 janvier 2025.**

Wing Foil :

- Les inscriptions se déroulent sur le site du guichet famille : <https://guichetfamille.hyeres.fr>
- **Semestre 1 : du 29 août au 03 septembre 2024**
- **Semestre 2 : du 06 janvier au 27 janvier 2025**

1-2 Le Paiement

Les EMS sont gratuites (sauf pour l'accoutumance aquatique : tarif famille 1 adulte + 1 enfant 6€)

II) ORGANISATION

2-1 Calendrier pédagogique

L'enseignement est dispensé de septembre à juin selon le calendrier scolaire à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires. Des événements ou circonstances particulières peuvent nécessiter des modifications, voire des annulations de séances.

Activités annuelles : Reprise le samedi 7 et mercredi 11 septembre 2024 jusqu'au 25 juin 2025

Activités au semestre :

Natation :

- **Semestre 1 : du 04 septembre 2024 au 22 janvier 2025**
- **Semestre 2 : du 29 janvier au 18 juin 2025**

Accoutumance Aquatique :

- **Semestre 1 : du 07 septembre 2024 au 25 janvier 2025**
- **Semestre 2 : du 1er février au 21 juin 2025**

Wing Foil :

- **Semestre 1 : du 11 septembre 2024 au 22 janvier 2025**
- **Semestre 2 : du 29 janvier au 18 juin 2025**

2-2 Assiduité

Une présence assidue aux cours est souhaitable.

En cas de **3 absences consécutives non justifiées et sans que l'éducateur n'ait été prévenu**, la place sera réattribuée à un enfant sur liste d'attente.

Si votre enfant est amené à être absent plus de 3 fois consécutives vous devrez vous déplacer sur le site de l'EMS afin d'en informer l'éducateur.

2-3 Élèves mineurs

- Une demande d'autorisation de sortir seul(e) est remise aux responsables légaux pour l'année en cours.
- Le représentant légal doit accompagner l'enfant jusqu'à l'éducateur en s'assurant de sa présence et doit le récupérer auprès de l'éducateur (s'il n'a pas l'autorisation de partir seul).
- La garde de l'enfant n'est assurée que lorsqu'il est pris en charge par son éducateur.

2-4 Conduite et discipline

Il est exigé de l'ensemble des élèves un comportement correct, dans le respect des personnes, des biens et des lieux (ranger le matériel...).

Toute dégradation des équipements, volontaire ou par négligence, sera facturée à leurs auteurs à son coût de réparation ou de remplacement.

Les manquements au règlement intérieur et aux règles de conduite de l'École peuvent faire l'objet de sanctions pouvant, selon la gravité, aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive des cours.

2-5 Tenue vestimentaire

Les enfants doivent avoir une tenue adaptée au sport qu'ils pratiquent. (chaussures de sport, jogging /short, tee-shirt, casquette).

Une bouteille d'eau est fortement recommandée.

Activités aquatiques : bonnet de bain obligatoire, maillot boxer, pas de short ou bermuda.

Une douche savonneuse est obligatoire avant d'accéder aux bassins.

2-6 Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les inscrits autorisent expressément et sans contrepartie la Ville à prendre ou faire prendre des photos sur lesquelles ils peuvent apparaître au cours des activités organisées dans le cadre de l'école.

III) ACTIVITES PARTICULIERES

3-1 Activité de Pleine Nature (APPN)

Cette école municipale des sports est réservée aux enfants **de 10 à 14 ans**.

Elle vise à développer les compétences physiques et motrices des enfants autour de supports variés dans un environnement naturel.

Les activités se pratiquent sur terre (vélo, randonnée, course d'orientation, tir à l'arc ...), dans les airs (slackline, accrobranche, escalade) et en mer (kayak, paddle).

L'EMS APPN sensibilise également les enfants à la protection et au respect de l'environnement (une action écoresponsable de collecte des déchets sera organisée dans l'année ainsi qu'une visite des Vieux Salins).

Les enfants pourront découvrir des modes de déplacements plus responsables et écologiques, à pied ou à vélo, en autonomie et en sachant s'orienter.

De bonnes qualités physiques sont requises pour participer à cette activité pluridisciplinaire. Il est donc essentiel de savoir faire du vélo et de savoir nager.

Un brevet de natation de 25 mètres minimum est exigé et vous sera demandé lors de l'inscription de votre enfant ou le jour du test d'admission.

Pour les activités VTT et BIKE&RUN, le Service des Sports ne met pas de vélo à disposition, excepté le jour du test.

Un test d'admission sera organisé lors de la première séance pour évaluer si l'enfant est apte à participer en toute sécurité à cette activité.

Suite au test les éducateurs pourront refuser un enfant qu'il jugerait inapte à participer aux activités en toute sécurité.

3-2 Activités Nautiques

3-2-a) Optimist, catamaran, planche à voile, multi-nautiques

Les EMS Nautiques ont pour objectif de développer la culture maritime et sportive à travers l'apprentissage de différents supports nautiques et sensibiliser les enfants à l'environnement afin de devenir des acteurs du milieu marin.

L'EMS multi-nautiques vise également à sensibiliser les enfants sur la protection et le respect de l'environnement (des actions écoresponsables de collecte des déchets seront organisées dans l'année).

Une tenue particulière est à prévoir pour les EMS Nautiques :

Casquette, lunettes de soleil, crème solaire, combinaison (shorty ou intégrale pour l'hiver), bottillons néoprène ou vieilles baskets, serviette, rechange complet dans un petit sac à dos, veste chaude et imperméable (pour l'hiver), bouteille d'eau.

Le **Pass nautique** est **obligatoire** pour participer à ces activités (à passer au Complexe Aquatique).

3-2-b) Wing Foil:

De bonnes qualités physiques sont requises pour participer à cette activité. Il est préférable pour les pratiquants d'avoir déjà eu une expérience nautique sur un autre support (planche à voile, surf, catamaran...)

Les enfants devront s'équiper obligatoirement et personnellement de chaussons et combinaisons intégrales printemps ou hiver. Ce matériel est indispensable pour garantir la sécurité de votre enfant.

Les casques et gilets de sauvetage seront mis à disposition des pratiquants par le Service des Sports.

Une attestation de 100 mètres nage libre et une attestation d'apnée dynamique de 5 mètres minimum seront exigées pour participer à l'activité Wing Foil,

Un test d'admission sera organisé lors de la première séance pour évaluer si l'enfant est apte à participer en toute sécurité à cette activité.

Suite au test les éducateurs pourront refuser un enfant qu'il jugerait inapte à participer à l'activité en toute sécurité.

3-3 Cyclisme , Roller

Ces activités nécessitent d'avoir **son propre matériel** ainsi qu'un **casque** et des **protections**.

3-4 Natation

Cette école permet aux enfants à partir de 6 ans de participer à l'apprentissage de différentes nages. L'activité se déroule au Complexe Aquatique.

Une tenue particulière est à prévoir :

Maillot de bain (shorts, bermudas interdits), bonnet, serviette. Une douche savonneuse est obligatoire avant d'accéder aux bassins.

3.5 Accoutumance Aquatique

Cette école permet aux enfants de 18 mois à 5 ans de se familiariser au milieu aquatique grâce à des activités et parcours ludiques. Un **parent doit obligatoirement accompagner** l'enfant dans l'eau .

Une photocopie du carnet de vaccination est demandée.

Une tenue particulière est à prévoir :

Maillot de bain (shorts bermudas interdits), bonnet, serviette. Une douche savonneuse est obligatoire avant d'accéder aux bassins.

Tarif : 6€ la séance (droit d'accès aux bassins, tarif 1 adulte + 1 enfant) .

3-6 Activité Skateboard

Un test d'évaluation sera organisé lors de la première séance afin de déterminer le niveau de pratique de votre enfant dans la discipline. Cette évaluation permettra à l'éducateur en charge de l'enseignement d'effectuer des groupes de niveaux homogènes et d'attribuer à votre enfant un créneau horaire défini comme suit :

- 09H00 - 10H00 : Débutant
- 10H00 - 11H00 : Intermédiaire
- 11H00 - 12H00 : Confirmé

3-7 Activité Multi-Sports

L'école municipale MULTI-SPORTS est une activité pluridisciplinaire nécessitant une bonne condition physique.

Il est nécessaire de savoir faire du vélo et de savoir nager.

Un brevet de natation de 25 mètres minimum est exigé pour pouvoir participer à cette activité et vous sera demandé lors de l'inscription de votre enfant.

Pour l'activité VTT, le service des sports ne met pas de vélo à disposition. Le port du casque est obligatoire pendant l'activité.

3-8 Mutisports Baby

Pour le cycle vélo/trottinette, les enfants devront se munir obligatoirement d'un vélo ou/et d'une trottinette et d'un casque. Le port du casque est obligatoire durant toute la durée de la séance.

Un enfant sans matériel ou avec un matériel défectueux ne pourra pas participer à la séance.

Les vélos devront être vérifiés en amont de la séance (gonflage des pneus, freins, serrage du guidon, graissage, ...).

Les enfants devront prévoir à chaque séance une paire de baskets, une tenue de sport, une bouteille d'eau, une casquette et un goûter.